

3 DTP

Société à Responsabilité Limitée, à associé unique, au capital de 1 000 €
334 Route d'Attilta Cabassou Chemin Barthes
97354 REMIRE-MONTJOLY
RCS CAYENNE 525 391 553

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE **DU 13 AVRIL 2026**

L'an Deux Mille Vingt Six,
Le Treize Avril,
A Dix Heures,

Monsieur Franck DEROND, demeurant Chemin Barthes, 334 Rte d'Attilta Cabassou 97354 REMIRE MONTJOLY

Associé unique de la société 3 DTP, Société à responsabilité limitée, dont le siège social est sis 334 Route d'Attilta Cabassou Chemin Barthes à REMIRE-MONTJOLY (97354)

A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social de la société,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social du 334 Route d'Attilta Cabassou Chemin Barthes 97354 REMIRE-MONTJOLY, au :

1656 AVENUE DE LA LAITIÈRE
PK19 LA CARAPA
97355 MACOURIA

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, décide en conséquence des résolutions qui précédent, de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 4 - Siège social

Suivant procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 13 Avril 2026, il a été décidé de transférer le siège social.

Le siège social est fixé au 1656 Avenue de la Laitière PK19 La Carapa 97355 MACOURIA

[...] »

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Franck DEROND